



ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Un espace de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Site de Grenoble / Domaine universitaire

Espace orientation et insertion professionnelle
1er étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
151 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. : + 33 (0)4 76 82 55 45
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE

Tout au long de la licence, un accompagnement est proposé pour favoriser la réussite des étudiants et les aider à préparer leur insertion professionnelle.

■ À l'occasion de la rentrée en 1re année, diverses activités sont proposées afin de faciliter l'intégration à l'université, étape essentielle à la réussite de l'étudiant : accueil général de tous les étudiants de la Licence Sciences & Technologies ; réunions avec les responsables de parcours ; tests de prérequis (afin d'identifier les notions du programme de Terminale S qui ne seraient pas suffisamment maîtrisées) ; tests de positionnement en langues vivantes et en bureautique ; visite guidée de la bibliothèque universitaire des sciences et présentation en amphithéâtre des actions de l'espace orientation et insertion ; informations sur l'intranet étudiant LEO ; informations sur la mobilité internationale, sur la vie associative et culturelle.

Lors de cette semaine de rentrée, aux personnels de l'université (enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques) viennent s'ajouter des parrains de rentrée, c'est-à-dire des étudiants de 2e ou 3e année qui sont les mieux placés pour aider le nouvel arrivant dans ce monde en apparence si complexe qu'est l'université.

■ Dès la première semaine de cours, des séances de tutorat, encadrées par des étudiants de L3 ou master, sont proposées aux étudiants dont les résultats aux tests de prérequis ont mis en évidence des lacunes qui pourraient s'avérer préjudiciables pour un bon démarrage. Par la suite, un tutorat disciplinaire, en lien avec les Unités d'Enseignement proposées au 1er semestre, permet aux étudiants qui rencontrent des difficultés, de revoir certaines notions exposées en cours, de refaire les exercices non compris, ...

■ L'apprentissage de la méthodologie du travail universitaire est intégré au cursus, soit sous forme d'enseignements spécifiques, soit au sein des enseignements disciplinaires.

■ Réussir à l'université, c'est tout à la fois acquérir un haut niveau de compétences et de connaissances, mais aussi adopter de nouvelles méthodes d'apprentissage, accroître son autonomie d'organisation de travail personnel et penser son avenir personnel et professionnel en cohérence avec ses acquis, ses désirs, ses projets de vie. C'est avec l'objectif de répondre à ces préoccupations que les équipes de formation de l'Université Grenoble Alpes ont travaillé à la conception des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du «Oui si» suite à la réforme de l'accès aux études supérieures.

Les étudiants ayant été admis sous condition («oui si» sur Parcoursup) doivent obligatoirement suivre au DLST l'un ou l'autre de ces dispositifs :

> un renforcement disciplinaire, majoritairement constitué de tutorats obligatoires assurés par des étudiants plus expérimentés. Une attention particulière sera également portée à la méthodologie du travail universitaire.

> une année propédeutique permettra de (re)travailler les notions non vues ou non acquises au lycée, principalement en mathématiques et physique. S'ajoutent à ces deux disciplines des cours de français, un accompagnement fort pour l'orientation et le projet d'études ou professionnel, et - au second semestre - des enseignements scientifiques optionnels en lien avec le parcours de L1 choisi. Après cette année préparatoire, les étudiants, s'ils ont validé leur année, intégreront de droit le parcours de L1 dans lequel ils ont été admis moyennant ce «Oui Si». Ils pourront aussi décider de se réorienter en candidatant à nouveau via Parcoursup.

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuite d'études à l'UGA

Plusieurs possibilités sont envisageables :

■ **Après une L2 validée**, il est possible d'intégrer une licence professionnelle, pour un accès à l'emploi avec un diplôme de niveau Bac + 3 :

- > licence professionnelle Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués
- > licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
- > licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels
- > licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie
- > licence professionnelle Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique...

■ **Après l'obtention de la licence**, il est possible d'accéder au Master mention EEA (Electronique, énergie électrique, automatique) comportant plusieurs parcours :

- > Conception des systèmes d'énergie électrique
- > Microélectronique : intégration des systèmes temps réels embarqués
- > Multiscale and multiphysics modeling for electrical engineering
- > Master in systems, control and information technologies
- > Wireless integrated circuits and systems
- > Science in electrical engineering for smart grids and building

Insertion professionnelle

Cette licence donne accès, avec une poursuite d'études adaptée, à des métiers relevant du secteur des transports ou des industries utilisant des technologies liées à l'électronique ou l'énergie électrique.

Il est également envisageable de s'orienter vers des domaines tels que l'informatique et les télécoms.

Compétences

À l'issue de la licence mention EEA, les étudiants ont acquis les compétences cœur de la formation. Ils sont par conséquent en capacité :

- > de concevoir les systèmes de traitement d'information ou de gestion d'énergie électrique en s'appuyant sur les technologies pertinentes (composants électroniques, microcontrôleurs, Digital signal processor (DSP), les outils de modélisation et simulation et les langages de programmation).
- > de mettre en œuvre une démarche scientifique dans le domaine du génie électrique.

CONTACTS

Responsables pédagogiques
de la mention
licence-eea@univ-grenoble-alpes.fr

de la 1re année de licence
l1-spi@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat pédagogique

l1-spi-scolarité@univ-grenoble-alpes.fr
Tél. : + 33 (0)4 76 51 41 85

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes
Domaine universitaire
DLST
(département de la licence sciences & technologies)
480 avenue Centrale
38400 Saint-Martin-d'Hères

EN BREF

Domaine :
STS (sciences, technologies, santé)

Composante de rattachement :
DLST (département de la licence sciences & technologies) / UFR PhITEM

Durée des études : 3 ans

Nombre de crédits : 180 ECTS

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'inscrits en 1re année en 2018/2019 :

Portail Sciences pour l'ingénieur (SPI),
commun à 3 mentions :

SPI

127

GRENOBLE LICENCE ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, AUTOMATIQUE

QU'EST-CE QUE LE GÉNIE ÉLECTRIQUE ?

Le génie électrique regroupe l'ensemble des disciplines en lien avec l'électricité. Ce domaine s'étend de l'électronique (courants faibles) à l'électrotechnique (courants forts) et comporte tous les outils techniques et mathématiques nécessaires à l'étude des phénomènes électriques et aux applications. L'automatique étant la discipline de modélisation des commandes et contrôles de ces applications, elle est associée naturellement au domaine.

Voici quelques exemples de problématiques abordées dans la filière EEA. :

- microélectronique (conception de circuits, réalisations de puces) ;
- électronique analogique ;
- électronique numérique, informatique industrielle, automatique
- télécommunications analogique & numérique ;
- gestion de l'énergie électrique (transmission, distribution, stockage...)
- production d'énergie (solaire, éolien, etc.) ;
- moteurs électriques

ORGANISATION DE LA LICENCE

La licence se prépare en 3 ans ; elle est composée de 6 semestres.

Elle est validée par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), soit 30 crédits par semestre.

> Au premier semestre de la L1, les étudiants suivent les enseignements communs du portail SPI (sciences pour l'ingénieur) comme la physique, la mécanique, les mathématiques, l'informatique. Un choix d'option leur permet au second semestre de commencer la spécialisation EEA, grâce à des enseignements communs avec l'IUT GEII (Génie électrique et informatique industrielle) : systèmes électroniques ; conversion d'énergie ; systèmes d'information numériques.

> En L2, les enseignements se spécialisent : environ 60 % des enseignements concernent l'électronique, l'énergie électrique et l'automatique. Le tronc commun porte essentiellement sur les fondamentaux scientifiques et techniques que sont les mathématiques et la physique, sans oublier l'anglais. Un stage est également possible à la fin de la 2e année.

> en L3, les enseignements se concentrent sur l'électronique, l'énergie électrique et l'automatique. Le reste concerne l'anglais.

La L2 et la L3 assurent la préparation aux masters de Génie Électrique grâce à des enseignements situés à l'IUT (L2) et dans nos nouveaux locaux spécifiques à l'EEA : GreENER (L3).

LICENCE ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE

STAGES

La possibilité de réaliser un stage en entreprise ou en laboratoire est prévue en 2e année de licence.



SPÉCIALISATION PROGRESSIVE ET PLURIDISCIPLINARITÉ AU DLST ET AU DSDA

À l'Université Grenoble Alpes, nous avons fait le choix de regrouper la majorité des mentions du domaine sciences, technologies, santé, au sein du département de la licence sciences & technologies (DLST) à Grenoble et du département sciences Drôme-Ardèche (DSDA) à Valence. Ces deux départements gèrent la formation en licence en lien avec les trois UFR disciplinaires concernées par ces mentions (UFR de Chimie et de Biologie, UFR IM2AG, UFR PhITEM). Les parcours de formation proposés à partir de la première année de licence (L1) sont organisés de façon à permettre à l'étudiant de choisir progressivement son orientation.

En 1re année, 6 portails disciplinaires sont proposés à Grenoble et 3 à Valence, centrés sur des disciplines « cœur » :

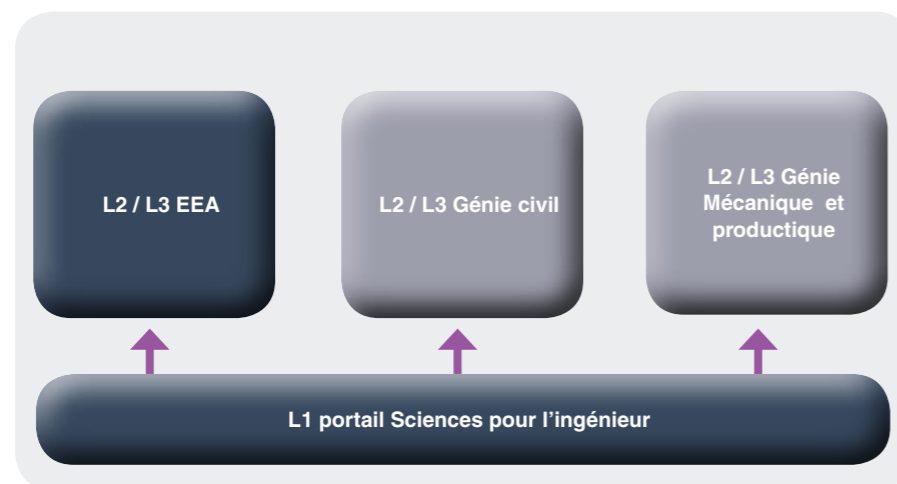
- Chimie et biochimie (Grenoble) ;
- Chimie-Biologie (Valence) ;
- Informatique, mathématiques et applications (Grenoble et Valence) ;
- Physique, chimie, mécanique, mathématiques (Grenoble et Valence) ;
- Sciences pour l'ingénieur (Grenoble) ;
- Sciences de la terre (Grenoble) ;
- Sciences du vivant (Grenoble).

Le 1er semestre est pluridisciplinaire, avec des enseignements de mathématiques et physique pour tous et, selon les parcours, de la chimie, de l'informatique, de la biologie et/ou des sciences de la terre et de l'environnement. Toutes les notions enseignées sont considérées par les équipes pédagogiques comme nécessaires pour une bonne progression dans le cursus disciplinaire et les exemples utilisés en cours et TD sont en lien avec la discipline principale du parcours. De plus, les contenus des différents parcours étant relativement proches, il est possible, pour des étudiants motivés et travailleurs dont le projet de formation évolue, de se réorienter dans un autre parcours à l'issue du 1er, voire du 2e semestre.

À l'issue de la L1, chaque portail débouche sur plusieurs parcours de deuxième année (L2), qui correspondent à des spécialisations disciplinaires. Le DLST propose 16 parcours de L2 différents (et 19 en L3), le DSDA 5 (mais seulement 2 en L3, les étudiants ayant la possibilité de rejoindre Grenoble pour les autres parcours). Dans certains cas, il est même possible d'obliquer vers un parcours proche après le 3e semestre.

STRUCTURATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

La première année de la licence est commune aux différents parcours d'ingénierie, avec un enseignement de spécialité au choix au second semestre. La spécialisation en Electronique, énergie électrique, automatique est proposée à partir de la 2e année ; Certains enseignement sont communs avec ceux de l'IUT Génie électrique et informatique industrielle.



Différentes réorientations sont possibles en L1 et en L2 :
<https://dlst.univ-grenoble-alpes.fr/orientation/changer-d-orientation-en-cours-de-licence/>

TYPES D'ENSEIGNEMENTS

Tout au long du cursus universitaire, trois types d'enseignements permettent l'acquisition des connaissances mises en œuvre dans une même Unité d'Enseignement (UE) :

Les cours magistraux (CM)

Le cours magistral consiste en un exposé, par un enseignant, des connaissances relatives à la discipline. Il se déroule généralement dans un amphithéâtre de 150 à 200 places, mais peut aussi être organisé par petits groupes (on parle alors de Cours-TD).

Le rythme et la dynamique du CM sont très différents des cours du lycée. Bien que de nombreux enseignants fournissent des supports de cours (polycopiés, documents en ligne), les notes prises par l'étudiant constitueront son premier support de travail. La prise de notes rapide et adaptée est donc primordiale et il faut apprendre à la maîtriser rapidement.

Les enseignements théoriques abordés dans ces cours peuvent être complétés par la lecture des bibliographies recommandées pour chaque matière. À partir de ces différentes ressources, une part primordiale du travail personnel consiste à faire un résumé de ces contenus et à mettre en relation les différentes parties du cours.

Les travaux dirigés (TD)

Il s'agit d'enseignements plus appliqués, en petits groupes (une trentaine d'étudiants au maximum). Le travail proposé peut se faire sous la forme d'un complément ou d'une illustration d'une partie d'un CM, d'exercices impliquant une réflexion en groupe, d'analyses de documents, d'exposés sur des articles ou des thèmes soit imposés, soit libres... En TD, ce n'est pas la prise de note qui prime mais le travail personnel en amont des séances. C'est en préparant le travail demandé pour la séance que l'étudiant peut progresser et / ou identifier ses difficultés.

Les TD peuvent servir de support à des épreuves de contrôle continu.

Les travaux pratiques : TP

Les enseignements pratiques permettent la mise en œuvre d'une démarche expérimentale pour résoudre un problème donné en lien avec les connaissances étudiées en CM. Ils ont pour but de faire acquérir aux étudiants une méthode scientifique (hypothèses, protocole expérimental, expérimentation, collecte et interprétation des résultats), de leur apprendre à choisir, manipuler et utiliser les techniques et outils de manière autonome. Ils impliquent de travailler en groupe en apprenant à se répartir les tâches et gérer le temps imparti. Ils donnent lieu à la rédaction de comptes rendus et doivent être préparés en amont grâce aux documents fournis au préalable.

Les groupes de TP sont constitués d'une quinzaine d'étudiants qui fonctionnent en binômes. Ils durent généralement de 3 à 4h en début de cursus. Les enseignants qui les encadrent font bénéficier les étudiants de leur expérience du monde de la recherche, ce qui constitue une spécificité de l'université.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

Travail universitaire

Comme il le faisait au lycée, l'étudiant doit à la fois acquérir des connaissances, par un apprentissage régulier de ses cours, et réaliser des exercices d'application pour préparer les séances de TD ou de TP.

Dès lors il est indispensable que la présence en cours, en TD et en TP, etc. soit complétée par un important travail personnel, en particulier :

> prendre des notes et résumer les contenus des enseignements et textes recommandés

> se documenter par soi-même, apprendre et comprendre pour restituer des informations pertinentes.

> L'usage d'un ordinateur personnel est indispensable car de nombreuses informations pédagogiques et pratiques (emplois du temps, supports de cours ...) sont diffusées à partir de l'intranet étudiant LEO.

Évaluation

Deux formes d'évaluation coexistent :

> **le contrôle continu** se déroule tout au long du semestre et peut prendre la forme d'examens partiels à la moitié du semestre, d'interrogations écrites ou orales en TD ou TP, de comptes rendus, de dossiers ...

> **l'examen terminal** se déroule à la fin de chaque semestre et est généralement constitué d'un examen écrit portant sur la totalité des notions abordées au sein de l'Unité d'Enseignement (UE).

Le semestre est acquis si la moyenne générale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 et ce, même si l'étudiant n'a pas validé toutes les UE suivies.

L'année est acquise si la moyenne des deux semestres est égale ou supérieure à 10/20.

Une 2e session d'examen a lieu en juin pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, qui permet à ceux dont l'échec était accidentel d'avoir une chance de se rattraper (NB : les étudiants qui n'ont pas suffisamment travaillé ne réussissent pas mieux lors de cette session de rattrapage).